47e ANNÉE. — N° 16.586

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux et à la Société Européenne à Paris.

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

JEUDI 29 NOVEMBRE 1917

SAINT SATURNIN

SOLEIL : lever 7 h. 18; couch. 4 h. 22
LUNE : D. Q. le 6; nouv. le 14

La Formation des Ministères

Un cabinet est mis en minorité par un vote de la Chambre.

Il remet sa démission entre les mains du Président de la République, chargé par la Constitution de pourvoir à son remplacement.

Le Président de la République, aidé, d'après une tradition qui remonte à M. Grévy, des conseils qu'il sollicite de hautes personnalités politiques, s'inspire autant que possible du vote qui a renversé le ministère. Il en étudie la signification particulière et charge de constituer un cabinet nouveau l'homme qui lui paraît le mieux en situation de répondre aux nécessités politiques du moment.

Celui-ci choisit les collaborateurs avec lesquels il espère pouvoir réaliser le programme en vue duquel il est appelé au pouvoir. Il les présente à l'agrément du chef de l'Etat et, le cabinet étant constitué, il apporte devant le Parlement une « Déclaration », résumé des idées directrices de sa politique et sur laquelle s'engage d'ordinaire une discussion permettant aux représentants du pays de manifester leur opinion.

Soit qu'ils donnent, par un vote de confiance, leur approbation au nouveau gouvernement, soit que les députés le renversent par leur opposition, les droits de la souveraineté nationale restent absolument sauvegardés, en même temps qu'est mise hors d'atteinte la prérogative constitutionnelle du Président de la République.

Telle est bien la théorie de la formation des ministères; mais nous sommes forcés de reconnaître — si courte qu'elle ait été, la dernière crise ministérielle l'a mis en évidence d'une façon un peu inquiétante pour l'avenir — que cette procédure a subi, dans la pratique, des accrocs qui s'élargissent de plus en plus.

Dès qu'un ministère paraît menacé, les suggestions se multiplient de toutes parts pour imposer son successeur au Président de la République. A peine la crise est-elle ouverte, les « combinaisons » s'élaborent, les pourparlers s'engagent en dehors du chef de l'Etat, entre les groupes et les sous-groupes qui réclament leur part et ont la prétention de dicter leurs choix. Nous aboutissons ainsi, beaucoup trop souvent, à un « dosage » d'influences et de groupes qui enlève toute caractéristique au cabinet en formation et paralyse par avance toute son action.

Or, voici que cette pratique contre laquelle s'élèvent depuis longtemps tous les esprits avisés vient de se perfectionner au point de devenir une véritable institution.

Les groupes parlementaires ne suffisent plus à la tâche. On leur adjoint des collaborateurs empruntés à leurs adhérents respectifs du dehors. A l'ouverture d'une crise ministérielle, ils forment, avec cet appoint, des commissions « permanentes » qui entendent avoir voix prépondérante dans les solutions à intervenir.

Ces groupements spéciaux disent d'abord très haut quelle est la personnalité qui, pour la présidence du conseil, a leurs préférences, quelle est celle contre laquelle ils prononcent une exclusive irréductible. Ils se réservent, en outre, le droit d'autoriser ou d'interdire la participation de leurs membres à tel ou tel ministère, et prétendent que ceux qui deviennent ministres, restent, avant tout, justiciables de leur groupe qui les « prête » au gouvernement.

Il n'y a pas à tergiverser. Une semblable conception est contraire au bon sens, à la logique, à la loi constitutionnelle. Elle confisque l'initiative du Président de la République; elle dénature et compromet le régime parlementaire, puisqu'elle subordonna la majorité aux caprices de groupements sans mandat. Elle écarte du pouvoir les capacités et les compétences au profit des intérêts de parti et des satisfactions individuelles.

Cette nouvelle organisation, absolument inacceptable en tout temps, peut être néfaste en temps de guerre et n'aurait décemment pas dû se produire.

Dans le discours qu'il prononçait au Congrès socialiste de Bordeaux, M. Albert Thomas évoquait cette déclaration de M. Jules Guesde entrant dans le ministère : « Je ne suis pas appelé au gouvernement, je suis appelé à la défense nationale, et l'on ne pose pas de conditions à la défense nationale. Quand le feu est à la maison, chacun doit faire la chaîne. »

Voilà la véritable formule de l'heure actuelle ! Voilà la pensée maîtresse qui doit dominer toutes les préoccupations et s'imposer aux hommes qui, à un degré quelconque, sont appelés à jouer un rôle dans la formation des ministères !

Ferdinand REAL.

Les Crimes contre la Défense nationale

Une nouvelle Affaire très grave

Paris, 28 novembre. — La préfecture de police s'occupe en ce moment d'une grave affaire, concernant la défense nationale, autour de laquelle on fait le mystère le plus absolu.

Une première opération vient d'être effectuée en vertu d'un ordre donné par le gouverneur militaire de Paris et en vertu de la loi sur l'état de siège.

Une perquisition a été faite par M. Faralicq, commissaire aux délégations judiciaires, sur mandat de M. Bouchardon, 8, place de la Madeleine, dans un cabinet d'affaires, dirigé par M. Paul Comby, qui fut, croit-on, en relations avec M. Porchère, et qui est un ex-avocat.

L'affaire à laquelle son nom est mêlé, serait des plus importantes, et son instruction ménagerait de grosses surprises, dès que les éléments principaux de l'inculpation seraient réunis.

D'autre part, signalons qu'hier soir le bruit a couru avec persistance, au Palais-Bourbon, qu'à la suite de constatations et opérations judiciaires de trahison et d'intelligences avec l'ennemi, des faits d'une exceptionnelle gravité auraient été relevés, et on ajoutait qu'un personnage politique considérable serait mis en cause.

Attendons.....

Hervé contre Caillaux

LES COLLOQUES D'ITALIE

Paris, 28 novembre. — L'arrestation de notre Bolo a été un grand malheur pour M. Joseph Caillaux, écrit M. Gustave Hervé dans la « Victoire » :

« Il vient de lui arriver un malheur presque aussi terrible : son ami Cavallini vient d'être arrêté à Rome pour crime de haute trahison, et, avec Cavallini, la compagne de ce dernier, la marquise de Ricci, qui est autant marquise que je suis archiduc. »

M. Gustave Hervé, après avoir rappelé à grands traits les menées défaitistes dont la maison de Cavallini et de la Ricci — de qui la fille avait épousé le fils du directeur de la « Concordia », organe violemment germanophobe — était le centre à Rome, ajoute :

« On ne fut pas peu étonné à Rome lorsqu'on vit à la fin de 1916 apparaître dans ce milieu qui ? un M. Renoir qui n'était autre qu'un ancien président du conseil, plus généralement connu en France sous le nom de M. Joseph Caillaux.

» Quel ne fut pas la stupeur quand on vit M. et Mme Renoir pilotés, chaperonnés, présentés par le couple Ricci-Cavallini, et la belle-fille du directeur de la « Concordia », et Mme Renoir passer l'hiver à Montecatini, en compagnie de la marquise Ricci !

» Et quel a dû être l'ahurissement du gouvernement italien en apprenant par sa police — je l'ai bien appris moi, et pas par un policier, et pas par un personnage politique quelconque — que M. et Mme Renoir, flanqués de l'ami Cavallini, étaient allés à Naples et avaient eu pendant plusieurs jours consécutifs de longues conférences avec un autre pacifiste et germanophile notoire, M. Scarfoglio, le directeur du « Mattino », célèbre par son attitude depuis la guerre contre la « perfide » Albion.

» Que M. Sonnino ait su ou n'ait pas su par sa police les conférences tenues à l'hôtel du Vésuve, à Naples, par M. Joseph Caillaux, l'ami Cavallini et ce cher Scarfoglio, il a dû en savoir assez long sur le scandale produit par le passage de ce singulier ancien président du conseil de France qui, en pleine guerre, faisait sa compagnie de défaitistes italiens avérés et de fâcheuse réputation.

» Il a dû être assez scandalisé lui-même, puisqu'il est notoire qu'il fit demander par les voies diplomatiques à notre gouvernement d'alors s'il ne se formaliserait pas qu'on expulsât M. Joseph Caillaux.

» Depuis quelques jours que je connais tout ce pot aux roses, qui sent presque aussi mauvais que le pot aux roses Bolo, je me demande ce qui va sortir pour M. Joseph Caillaux des instructions ouvertes pour trahison contre son ami de Paris et son ami de Rome.

» M. Caillaux se tâte pour savoir s'il me déférera à la cour d'assises de la Sarthe ou à celle de la Seine.

» Le malheureux ! Je crains bien que tout cela ne finiss enour lui devant le conseil de guerre ! »

PAUL SCARFOGLIO CONTRE G. HERVE

Rome, 28 novembre. — Dans le « Mattino » de Naples, M. Paul Scarfoglio adresse une violente lettre à M. Hervé pour défendre la mémoire de son père Edouard Scarfoglio, accusé de défaitisme par la « Victoire ».

Paul Scarfoglio confirme que M. Caillaux eut des rendez-vous et dîna même avec son père, lors de son séjour à Naples, mais il affirme qu'il ne fut question, durant ces entretiens, que de la situation financière.

« Edouard Scarfoglio, ajoute-t-il, était contraire à la guerre, mais nul ne peut prouver qu'il n'aima pas son pays; et il faut considérer comme un canard la publication faite par un journal de San-Francisco sur les causes du suicide de M. Scarfoglio père.

L'Affaire Hélène Brion

Paris, 27 novembre. — M. Lescouvé, procureur de la République, a remis à l'autorité militaire le dossier Brion qu'il estime être de la compétence du conseil de guerre.

Affaire d'Accaparement

Saint-Flour, 28 novembre. — Un haut magistrat de la ville de Saint-Flour, ex-président de la commission de ravitaillement civil et militaire, est en prévention de conseil de guerre pour une affaire d'accaparement.

L'Affaire Paix-Séailles

M. VIOLLETTE DEPOSE

Paris, 27 novembre. — De deux heures à six heures, M. Mangin-Bocquet a entendu cette après-midi M. Viollette, ancien ministre du ravitaillement, député d'Eure-et-Loir.

A l'issue de la déposition de M. Viollette, on nous communique la note suivante : « M. Violette a déclaré qu'il connaissait depuis longtemps le capitaine Mathieu, qu'il tenait pour un officier de haute valeur morale et qui a rendu, à l'armée d'Orient, de grands services à son pays. Il a dit qu'il connaissait également depuis longtemps M. Paix-Séailles, auquel on peut reprocher peut-être de témoigner, le cas échéant, de trop de confiance, mais qu'il continue jusqu'à preuve contraire à tenir pour un honnête homme.

M. Viollette s'explique le choix que Mathieu aurait fait de Paix-Séailles, dans la circonstance, par les relations qu'il savait que Paix-Séailles entretenait soit avec des membres du gouvernement, soit avec des parlementaires, et spécialement les relations qui l'unissaient à Gustave Hervé, dont il fut longtemps le défenseur énergique. Au dire des témoins, Mathieu pouvait ainsi particulièrement toucher M. Briand et par les voies parlementaires et par les voies amicales, puisque ce n'était un mystère pour personne qu'Hervé avait à chaque instant occasion de causer avec M. Briand.

M. Viollette dit qu'en ce qui le concerne, lorsque les documents lui eurent été communiqués, il eut l'occasion de parler et à la commission de l'armée et à divers collègues, et qu'il en fit même l'objet, dès le début de juillet, d'une démarche auprès du président du conseil, en appelant son attention sur l'impossibilité de laisser le corps expéditionnaire manquer, à la veille d'une offensive possible, de moyens matériels indispensables, notamment en artillerie de campagne, en équipages de ponts et en mulets.

Le témoin ajoute que, lorsque, quelques mois plus tard, au cours d'une interpellation sur la politique générale, il crut devoir faire allusion à la situation de l'armée d'Orient, c'est qu'il avait encore le souvenir des cris d'appel désespérés du capitaine Mathieu.

M. Viollette a déclaré enfin qu'il ignorait complètement, jusqu'en juillet 1917, que Paix-Séailles avait cru devoir communiquer les documents à Almereyda.

L'Affaire Bolo

Romé, 28 novembre. — L'instruction du procès contre le commandeur Cavallini et la « marquise » Ricci est menée avec une grande énergie par les autorités judiciaires et militaires; elle ne sera clôturée qu'après de nouvelles arrestations et perquisitions qu'on croit prochaines.

Il s'agirait de personnes fort connues dans le monde financier, politique et journalistique, mais qui sont imputées pour peu de chose en comparaison des faits reprochés à Cavallini et à la « marquise ». En attendant, un autre complice de Cavallini, l'ingénieur et journaliste d'Adda, a été arrêté à Milan.

IMPORTANTES PERQUISITIONS

Paris, 28 novembre. — Agissant en vertu d'un mandat de M. le capitaine Bouchardon, M. Priolet, commissaire attaché au camp retranché, a effectué hier deux perquisitions très fructueuses, paraît-il, intéressant les relations de Bolo et Cavallini. La première et la plus importante eut lieu dans une banque où dans un coffre-fort furent découverts et saisis des documents du plus haut intérêt.

On garde le plus grand secret à la police judiciaire. Tout ce que l'on sait, c'est que ces résultats sont des plus importants.

Singulière Affaire de Faux

Constantine, 28 novembre. — M. Franceschi, capitaine-rapporteur près le conseil de guerre de Constantine, poursuit très activement l'instruction de l'affaire de faux et complicité de faux qui a motivé l'arrestation du commandant Montignault, de l'adjudant Reyer et du négociant Melki.

Des premiers résultats de l'enquête, il résulte que les agissements du bureau de recrutement ont vicié les listes concernant plusieurs classes de mobilisation.

De nombreuses erreurs ont été relevées. On va jusqu'à évaluer leur nombre à près de 120.

Une perquisition opérée au domicile du commandant a amené la découverte de 2,000 francs en Bons de la défense nationale.

Un communiqué officiel à la presse fait savoir que l'instruction de cette affaire sera fort longue, que les arrestations opérées sont maintenues parce que justifiées par les découvertes déjà faites, et que toutes les responsabilités seront retenues.

Enfin, on assure que l'adjudant Reyer qui, jusqu'à ces jours derniers, aurait observé un mutisme complet, serait entré dans la voie des aveux.

Les Bandits de la Forêt de Roumare

Rouen, 28 novembre. — Le cadavre déterré à proximité du repaire des bandits de la forêt de Roumare a été reconnu; c'est celui d'un vieillard de soixante-quinze ans, Louis Marquet, jardinier à Dieppedale, connu sous le sobriquet de « Père Louis ».

L'autopsie a démontré la présence de chevrotines. Une perquisition couronnée de succès qui eut lieu au café-restaurant du « Petit Navire », entre Dieppedale et Croisset, a amené la découverte de nombreux objets et munitions volées par van den Bosch, le chef des bandits.

La tenancière de l'établissement, la femme Delattre, veuve du paysagiste rouennais bien connu, très compromise dans cette affaire, a été mise à la disposition de la justice.

Le soldat déserteur anglais Lloyd, qui a indiqué l'endroit où avait été enterré le cadavre, et Rosalie Decoster, maîtresse de van den Bosch, qui couchait avec lui dans la caverne, sont arrêtés.

Le principal coupable ne tardera pas non plus sans doute à l'être, car de sérieuses battues sont organisées.

Dimanche soir, un douanier a pu encore apercevoir des signaux lumineux faits à l'aide d'une lanterne par les brigands.

La Conférence des Alliés

Son Programme sera d'une importance capitale pour la conduite de la Guerre

Paris, 28 novembre. — La Conférence des alliés sera la plus importante entre toutes celles qui se sont réunies depuis le commencement de la guerre. Les discours prononcés récemment par M. Lloyd George, M. Clémenceau et M. Orlando nous prouvent que tous les gouvernants des plus grands pays de l'Entente sont enfin pénétrés de l'esprit de volonté et de décision nécessaires.

La Conférence de Paris s'efforcera d'être la conférence du resserrement et de l'unification de l'Entente.

Deux faits de grande importance frappent l'attention : le premier, c'est que la Russie officielle n'est pas représentée; le second, c'est que les Etats-Unis prennent une part active aux débats.

Sans doute, M. Makhlakoff, accrédité à Paris par le dernier gouvernement régulier qui ait fonctionné à Pétrograd, sera invité à assister aux séances; c'est un symbole de la confiance que les puissances de l'Entente gardent dans l'avenir de la Russie. Mais il ne faut pas oublier que Pétrograd est aux mains d'une bande d'exaltés et de traîtres.

La défection russe amènera un nouvel examen du calcul des forces sur lesquelles les alliés peuvent compter. Ces forces sont en partie au combat, en partie en réserve. Il faut que toutes soient prêtes à se lancer dans la mêlée. Les alliés qui se battent en Europe font déjà leur devoir : il est indispensable que les autres alliés se mettent sur le même plan. Si la présence des représentants des Etats-Unis et de ceux du Japon doit être interprétée comme l'acceptation de ce principe énoncé, on peut, dès maintenant, considérer la supériorité en hommes et en matériel des alliés sur les ennemis comme écrasante.

Il est un fait indéniable, c'est que l'intervention des Etats-Unis jette un pont entre l'ancien et le nouveau monde, ouvrant de larges champs aux possibilités.

Les alliés examineront sans doute la question de l'unité de commandement. Il est évident que pour réaliser totalement l'unité de front, il faudrait un seul généralissime et une seule armée. Chaque secteur national pourrait rester sous le commandement d'un chef, mais le front unique pourrait être placé sous un commandement unique.

Pour les armes, les munitions, les avions, le matériel de guerre en général, il doit y avoir aussi unification.

Le plus grand obstacle au front unique a consisté, jusqu'à aujourd'hui, dans les tendances de chaque allié à considérer son propre front comme le front principal.

La Conférence ne s'occupera pas seulement des questions militaires. Il y a des résolutions essentielles et urgentes à prendre au sujet du ravitaillement, des transports, des finances, etc. C'est pourquoi, les chefs des départements techniques et des services spéciaux sont envoyés en si grand nombre à Paris.

En même temps que l'unité militaire, la Conférence devra donner à l'Entente son unité morale et politique.

LES DELEGUES ITALIENS

Paris, 28 novembre. — Ce matin sont arrivés les ministres italiens : MM. Orlando, président du conseil; Nitti, ministre des finances; Chiesa, commissaire de l'armement; le général Dall'Olio, ministre des munitions, qui ont été reçus à la gare par MM. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères; Sonnino, ministre des affaires étrangères d'Italie, et Bonin Longare, ambassadeur d'Italie à Paris.

L'AMIRALISSIME AMERICAIN

Paris, 27 novembre. — L'amiral Sims, commandant en chef des flottes américaines, est arrivé cette après-midi à Paris avec son état major. Il prendra part à la Conférence interalliés.

LE REPRESENTANT DE CUBA

Paris, 27 novembre. — M. Garcia Velez, ministre de la république de Cuba à Londres, est arrivé ce soir à Paris pour représenter son gouvernement à la Conférence des alliés.

M. Garcia Velez, qui a été ministre à Washington, en Argentine et au Mexique, est le fils du général Velez qui prit part à la guerre de l'Indépendance de Cuba.

A Travers la Presse

UN POINT DELICAT DE LA SITUATION RUSSE

Les Russes tenaient encore chez eux, en Sibérie et dans la petite Russie, environ 1 million 700,000 prisonniers austro-hongrois et allemands, dit M. Marcel Hutin dans l'*Echo de Paris*. Ce fait appelle l'attention, et voici pourquoi :

Les pourparlers entamés avec les gouvernements allemand et austro-hongrois porteront très vraisemblablement sur l'échange des prisonniers, éventualité que nous devons envisager avec la plus grande attention, tant la dissolution et l'anarchie d'un côté, la passivité et la veulerie de l'autre, semblent dominer la situation en Russie.

LA LUMIERE SUR LE « COUP » DE L'ISONZO

Ces jours-ci, nous avons reproduit d'après l'*Homme Libre*, qui les tenait d'une source bien renseignée, des révélations faisant la lumière sur les causes de la débâcle de l'Isonzo.

A ces précisions s'en ajoutent d'autres, que publie M. Maurice de Waleffe dans le *Journal* :

L'Italie, entrée en campagne avec 13,000 officiers, en eut besoin de 130,000. Les techniciens passèrent dans les états-majors ou dans les grades supérieurs. Aux officiers improvisés fut réservé le contact immédiat avec la troupe. Les uns étaient trop jeunes, les autres trop frustes. Tel capitaine avait 23 ou 24 ans; tel autre, avant la guerre, était tout bravement maître maçon.

Quelques-uns encore n'étaient pas là de leur plein gré. Un décret de Cadorna obligea certains embusqués de l'arrière à subir l'examen de sous-lieutenant et à partir dans les trois mois pour le front. Ils partirent, mais avec quel zèle !

Enfin, à ces facteurs d'affaiblissement moral, il s'en joignit un tout matériel. Le soldat italien est sobre, mais la marche et le grand air lui donnent de l'appétit. Les difficultés alimentaires ne permirent pas toujours d'augmenter son bien-être pour combattre la fatigue de deux années de tranchées. Au contraire, la nécessité obligea à des restrictions : des figues sèches au lieu de café chaud le matin, du fromage au lieu de viande, cinq jours sur sept, le soir. Entre les figues et le fromage, un simple bol de pâtes.

Les Autrichiens, dans leurs montagnes en face, n'étaient pas logés à meilleure enseigne, au contraire ! Qu'arriva-t-il ? On fraternisa.

Entre sentinelles et petits postes, on échangea des conciliabules mystérieux qui, sur le haut Isonzo — là où s'est produite la rupture — aboutirent à une convention en règle : à la première offensive, on mettrait réciproquement bas les armes, et la guerre finirait faute de combattants !

Un beau matin de la fin d'octobre, les Italiens en faction à Plezzo et à Caporetto volent donc s'avancer vers eux leurs amis sans armes, qui leur crient : « Frères ! c'est le grand jour ! L'ordre d'attaque nous est donné. Faites comme nous : Jetez vos fusils ! »

Les niais obéissent, sortent de leurs tranchées. On s'embrasse. Cependant, d'autres bataillons ennemis, en armes ceux-ci, n'attendaient que cet instant. Ils bondissent vers les tranchées vides, les occupent et dirigent un feu nourri sur les fraterniseurs, pêle-mêle, tuant les leurs comme les Italiens.

Que s'était-il passé ? Le haut commandement austro-boche avait, depuis deux jours, envoyé à l'arrière ses régiments contaminés et les avait remplacés par des troupes sûres, ne laissant que le rideau de traîtres nécessaire pour que la ruse réussît.

Alors retentit le cri de : « Sauve qui peut ! » poussé en patois piémontais par des officiers bulgares ayant fait leurs études à l'école de Turin et travestis en soldats italiens.

Une cohue se forme, roule vers la vallée. L'état-major divisionnaire envoie en hâte des troupes fraîches. Elles ne peuvent monter. Le torrent des fuyards les entraîne. Les chefs de corps avaient reçu quatre jours plus tôt — et quatre mois trop tard ! — une circulaire confidentielle les avertissant qu'il y avait des fermentations anarchistes dans leurs troupes. Ils voient arriver ces masses hurlantes. Ils perdent confiance à leur tour. Et la débandade gagne toute la deuxième armée.

Telle fut, dans sa simplicité, la fameuse victoire allemande sur l'Isonzo. Le boche y ajouta une sanction morale dont nous ne nous serions jamais avisés, et qui est délicieusement prussienne : Deux jours plus tard, les capitulards italiens furent réunis devant le front des troupes suspectes qui avaient été ramenées en arrière, et là, solennellement, froidement, on les fusilla jusqu'au dernier comme « traîtres à leur propre patrie ! »

Avis aux amateurs de capitulation dans les rangs autrichiens : Voilà ce qu'on gagne à passer à l'ennemi !

LE GACHIS RUSSE

Le sabotage de l'armée continue

L'AUTRICHE PRÊTE A NÉGOCIER LA PAIX

L'Autriche prête à Négocier la Paix

Bâle, 28 novembre. — On mande de Vienne que la « Correspondance Sud-Slave » annonce que le comte Czernin, dans une conversation avec les délégués de la Chambre des seigneurs, a affirmé que la monarchie est prête à entamer des négociations avec les maximalistes en vue d'une paix honorable et acceptable.

Les Allemands n'ont pas repoussé les Offres des Bolcheviks

Bâle, 28 novembre. — *Le « Berliner Tageblatt » déclare inexactes les informations étrangères d'après lesquelles les Allemands auraient refusé de recevoir les délégués bolcheviks en vue d'un armistice déclarant ne vouloir traiter qu'avec la Constituante et d'après lesquelles ils auraient demandé le retrait des troupes russes à 100 kilomètres en arrière du front actuel.*

Lenine ergote sur ses Propositions de Paix

Pétrograd, 26 novembre. — Vendredi soir, Lenine aurait fait la déclaration suivante :

« Notre parti n'a jamais dit qu'il donnerait la paix immédiatement. Nous avons seulement dit que nous ferions des propositions immédiates pour obtenir la paix et que nous publierions aussitôt les traités secrets. Cela, nous l'avons fait. Maintenant, nous commençons la lutte révolutionnaire pour la paix, et nous sommes certains de la victoire. Nous obtiendrons l'armistice par la mise en œuvre des méthodes révolutionnaires. »

Le « Daily Chronicle », qui publie cette information, ajoute que Lenine ment en affirmant qu'il n'a pas promis la paix immédiate. Cette promesse, il l'a faite, et c'est pour cela que les masses l'ont suivi.

Lenine fait Dissoudre des Comités d'Armées

Pétrograd, 24 novembre. — Lenine et Trotzky ordonnent la dissolution de tous les comités des armées qui soutiennent les délégués des partis socialistes sur le front. Ils qualifient ceux-ci d'ennemis du peuple à la solde des financiers anglais et américains, leur reprochant surtout de s'opposer à la fraternisation avec les soldats allemands qui a pour but de finir la guerre. Ils prescrivent l'arrestation des membres de ces comités en cas de résistance.

La Classe 1899 licenciée et les Permissions doublées

Pétrograd, 28 novembre. — Le commissaire national de guerre a ordonné le licenciement de la classe 1899 et a porté de 5 à 10 % les permissions accordées aux soldats.

Le Sabotage du Haut commandement

Pétrograd, 27 novembre. — Le nouveau généralissime Krylenko a fait appeler le commandant du front nord, le général Tchermissof, par trois fois, pour qu'il vienne le voir; mais le général a répondu que si le généralissime désirait le voir, il n'avait qu'à se déranger et venir chez lui. Krylenko, en rendant compte au conseil des commissaires de l'attitude du général Tchermissof, a annoncé qu'il le relevait de son commandement, et qu'il destituait également le commissaire du gouvernement attaché à son quartier général.

La Garnison de Pétrograd se prononce pour les Maximalistes

Pétrograd, 28 novembre. — Un meeting des représentants de toutes les unités de la garnison de Pétrograd a eu lieu, dimanche, à l'issue duquel un vote de confiance fut accordé au gouvernement extrémiste, par 611 voix contre 313 abstentions.

Les Bolcheviks veulent mettre la Main sur toutes les Banques

Pétrograd, 27 novembre. — Les bolcheviks sont décidés à mettre la main sur toutes les réserves des banques, et il est douteux que les petites garnisons qui défendent les succursales des banques de province puissent prolonger leur résistance. Le Comité central des Soviets fait connaître qu'il est décidé à briser la résistance des fonctionnaires du ministère des finances et du personnel des banques, et à assumer le contrôle des dépenses de l'Etat.

Les Bolcheviks s'emparent de la Banque d'Etat à Moscou

Londres, 27 novembre. — Les autorités extrémistes à Moscou ont pris possession de la banque d'Etat, contenant 2 milliards de roubles en valeurs et environ 70 millions de roubles en or et en espèces.

Les Maximalistes mettent la Main sur la Douane

Pétragrad, 28 novembre. — Le comité révolutionnaire militaire s'est emparé de la douane de Pétrograd, et il en interdit la sortie à toutes les marchandises.

Réformes à la Manière leniniste

Pétrograd, 28 novembre. — Le conseil des commissaires du peuple a promulgué un moratorium d'une durée de deux mois, dont le point de départ a été fixé au premier jour, de la révolution.

Un décret porte création d'une commission spéciale d'éducation destinée à remplacer l'ancien ministère de l'instruction publique.

Toutes les écoles sont placées sous l'autorité des municipalités.

Tous les hauts fonctionnaires du ministère des finances sont révoqués sans pension, pour avoir refusé de reconnaître l'autorité du conseil des commissaires du peuple.

Les employés de l'Etat susceptibles d'être enrôlés dans l'armée et refusant de reprendre leurs fonctions, sont considérés comme révoqués sans pension.

Lenine et ses Amis se font avancer "leurs Frais"

Pétrograd, 28 novembre. — Le conseil des commissaires nationaux a nommé M. Obolensky, commissaire général de la Banque d'Etat. En même temps, Lenine publie un décret prescrivant à Obolensky d'avancer d'urgence au conseil des commissaires nationaux 25 millions de roubles pour le règlement des premiers frais du nouveau gouvernement.

Mesures contre les Fonctionnaires des Affaires étrangères

Pétrograd, 28 novembre. — Un ordre de Trotzky renvoie pour insoumission au conseil des commissaires nationaux les adjoints du ministre des affaires étrangères Neratoff et Petriaieff, ainsi que trente autres fonctionnaires.

Plus de Ravitaillement américain

Pétrograd, 26 novembre. — Un radiogramme sans indication d'origine, reçu par les postes des commandants d'armée russes, annonce que le gouvernement américain a résolu de suspendre l'envoi de matériel et d'approvisionnement en Russie tant qu'il ne saura pas dans quelles mains ils tomberont. Même si les maximalistes restent au pouvoir, l'interdiction d'exporter restera en vigueur. Cette nouvelle, qui a été communiquée à l'Institut Smolny, a produit une grosse impression.

Kaledine aux prises avec les Bolcheviks

Copenhague, 27 novembre. — Un télégramme de la frontière russe à la « National Zeitung » annonce qu'une bataille est actuellement engagée entre les troupes des bolcheviks et les soldats de Kalédine.

La Réserve d'Or serait aux Mains de Kaledine

Pétrograd, 28 novembre. — La vaste réserve d'or de l'empire russe, qui avait été transportée en 1913 de Pétrograd au kremlin de Moscou, a été transférée ultérieurement encore plus à l'intérieur. Elle est en mains sûres.

Le général Kalédine, l'hetman des nations cosaques unies, est en possession de cette réserve avec des troupes de toutes armes en qui l'on peut avoir entière confiance. Il s'empare rapidement de tous les territoires sur lesquels la Russie compte pour son pain quotidien.

Une vaste union, sous le nom d'« Union du Sud-Ouest », a été formée, qui comprend le territoire du Don, une grande partie de la petite Russie, la Volga inférieure et le Turkestan, c'est-à-dire la région qui nourrit toute la Russie.

Cette union s'étend et promet de comprendre toutes les terres à blé de la Sibérie. Le général Kalédine, tenant la réserve d'or et les approvisionnements de blé, est maître de la situation, et ceux qu'il sert n'accepteront pas la dictature de Kerensky, ni celle de Lenine, ni de personnes d'autre et à aucun prix celle de l'Allemagne.

Les alliés peuvent attendre sans excessive inquiétude que leurs anciens amis aient surmonté la présente tourmente.

Conférence politique des Grands Chefs militaires au Quartier général

Pétrograd, 27 novembre. — Tchernoff Avksentieff et Miliouhoff, ainsi que les généraux Verkhovsky, Ivanoff et d'autres chefs militaires, sont arrivés au grand quartier général de l'armée, où a eu lieu une conférence des chefs politiques, en vue de former un gouvernement dans lequel tous les partis seront représentés. Dans ces milieux, des événements prochains sont attendus avec le plus grand intérêt.

Aucune tentative n'a été faite encore pour enlever son commandement au généralissime actuel. D'ailleurs, le général Doukhonine déclare formellement qu'il fera arrêter tous les émissaires envoyés par le gouvernement pour effectuer son déplacement.

L'Evasion de la Grande-Duchesse Tatiana ne serait pas confirmée

New-York, 28 novembre. — D'après d'autres dépêches américaines, l'évasion de la fille du tsar, Tatiana, demande confirmation. L'ambassadeur de Russie, à Washington, doute de l'exactitude de la nouvelle.

Insolente Attitude de Trotzky envers la Grande-Bretagne

Pétrograd, 28 novembre. — Le « commissaire aux affaires étrangères » Trotzky a écrit à l'ambassadeur britannique, sir G. Buchanan exigeant la mise en liberté des citoyens russes Concturriu et Petroff, arrêtés en Grande-Bretagne, « personnes sans tache et pleines d'abnégation, et ayant un idéal élevé. »

Trotzky déclare que de nombreux anglais vivant en Russie se livrent ouvertement à des agissements politiques avec les éléments contre-révolutionnaires appartenant à la classe bourgeoise russe.

« L'opinion publique révolutionnaire de la démocratie russe, ajoute-t-il, ne peut pas admettre que les dignes héros de la révolution russe languissent dans les camps de concentration britanniques, alors que les sujets anglais contre-révolutionnaires vivent librement sur le territoire de la révolution russe. »

Les Maximalistes auraient-ils arrêté l'Ambassadeur d'Angleterre ?

Amsterdam, 28 novembre. — Suivant des télégrammes de Berlin, sir George Buchanan, ambassadeur d'Angleterre à Pétrograd, qui voulait quitter la Russie, aurait été arrêté en Finlande par les partisans de Lenine et Trotzky. Aucune confirmation de cette nouvelle n'est parvenue à Paris cette nuit.

Trotzky et les Alliés

Pétrograd, 28 novembre. — Suivant les journaux, Trotzky a lancé un télégramme-circulaire aux représentants diplomatiques de la Russie à l'étranger en leur demandant de déclarer s'ils le reconnaissent comme ministre des affaires étrangères. Jusqu'ici, seuls une légation et un consulat dans des pays neutres ont répondu, négativement d'ailleurs.

Trotzky aurait déjà dressé une liste de membres du parti maximaliste, la plupart complètement inconnus, pour remplacer à l'étranger les ambassadeurs et les ministres qui ne l'auront pas reconnu.

Le Président Wilson va Conférer avec les Alliés sur la Proposition maximaliste

Washington, 28 novembre. — La proposition maximaliste en vue d'un armistice sera traitée avec les égards (!) qu'elle mérite par le gouvernement américain. Elle se trouve maintenant entre les mains de M. Wilson, qui n'a encore pris aucune décision. Le président ne fera rien avant d'avoir conféré avec les gouvernements alliés et avant qu'un accord général n'ait été établi.

La Protestation française aux Troupes du Front de Roumanie

Pétrograd, 27 novembre. — Le général Berthelot, chef de la mission française en Roumanie, a remis au général Tcherbatcheff, commandant les troupes russes en Roumanie, une déclaration dans laquelle il proteste contre les démarches en faveur de l'armistice de la part du conseil des commissaires.

Un Appel de la Lettonie aux Puissances alliées

Pétrograd, 27 novembre. — Le Conseil provisoire de la Courlande, le Comité central letton d'assistance aux réfugiés, l'Union nationale militaire lettone, la Société des artistes et écrivains lettons, MM. Kreizberg et Schakste, députés de la Courlande à la première Douma; MM. Goldmans, députés de la Courlande à la quatrième Douma et membre du préparlement; Sahlitz, député de Riga à la quatrième Douma, membre du comité exécutif du Conseil panrusse des paysans, et Tachmanis, membre du Conseil nationaliste de Russie, transmettent aux puissances alliées l'appel suivant :

« Devant l'Europe et les alliés, nous dressons avec indignation notre protestation la plus catégorique contre l'annexion de la Courlande à l'Allemagne et contre le partage de la Lettonie.

» Nous élevons une fois encore la voix pour réclamer notre liberté devant le germanisme; nous faisons appel aux puissances alliées pour qu'elles protestent au nom des petites nationalités et comme défenseurs de la cause de l'humanité.

» Nous sommes persuadés que la France généreuse, champion de la liberté, ne nous abandonnera pas au germanisme, contre lequel nous avons lutté sans faiblesse depuis sept cents ans; que la puissante Angleterre n'admettra pas le rétablissement de l'hégémonie des Allemands sur les côtes de la Baltique, et que l'Amérique démocrate ne permettra pas la main-mise de l'autocratie allemande sur les pays libres. »

La Chambre serait prorogée jusqu'en 1920

Paris, 28 novembre. — Nous croyons savoir qu'aux termes du projet en préparation, les pouvoirs de la Chambre actuelle qui, aux termes de la loi, finissent au 31 mai 1918, seront prorogés de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1920.

M. de Selves président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères

Paris, 27 novembre. — La commission sénatoriale des affaires étrangères a nommé à l'unanimité comme président M. de Selves, en remplacement de M. Clémenceau.

En Espagne

LE MOUVEMENT POUR L'AMNISTIE

Madrid, 28 novembre. — La grande manifestation dont la capitale a été le théâtre dimanche et les cortèges et réunions qui ont eu lieu simultanément dans vingt-cinq chefs-lieux de province et trente-cinq autres villes pour demander une amnistie en faveur des prisonniers des émeutes du mois d'août, ont une signification très réelle.

Ils se déroulèrent au milieu d'un ordre parfait; il était véritablement impressionnant de voir 30,000 hommes défiler le long des avenues de Madrid, dans une protestation presque silencieuse contre ce qu'ils sentaient être la corruption et l'inaptitude à sa tâche de la machine politique qui les gouverne.

Il est impossible que le gouvernement puisse fermer les yeux et les oreilles à ce qui se passe, mais il se trouve en face d'un dilemme

A LA CHAMBRE

Pour l'Emprunt

Paris, 27 novembre. — A la demande du ministre du travail, on adopte, en vue de l'emprunt, un projet autorisant les entreprises d'assurances de capitalisation et d'épargne à affecter leurs capitaux en placements en rente française 4 % du nouvel emprunt.

Les Pensions militaires

On reprend la discussion du projet tendant à modifier le régime des pensions militaires.

M. Puech (Paris) critique les dispositions du projet en ce qui concerne l'attribution des pensions aux veuves. Il n'admet pas la distinction entre les veuves de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille ou en service commandé et les veuves de ceux qui sont morts des suites de leurs blessures. C'est de la rhétorique, non du droit.

A propos du régime des enfants, M. Puech demande que la loi réalise l'égalité de droit des enfants légitimes et des enfants naturels.

M. Puech trouve trop modique l'allocation aux parents des soldats morts. Elle n'atteint même pas le taux de l'allocation aux vieillards ou par l'assistance publique.

A propos d'un exemple de réforme cité par **M. Puech, M. Abrami**, sous-secrétaire d'Etat aux pensions, défend le rôle des médecins.

M. Doizy, président de la commission d'hygiène, critique à ce sujet l'institution des commissions de réforme qui, dans leur fonctionnement actuel, n'ont pas d'existence légale, et où le médecin est le subordonné des officiers du commandement. Une proposition qu'il a déposée prévoit que les médecins auront voix délibérative dans ces commissions et que celles-ci seront désormais composées d'hommes compétents. (Applaudissements.)

M. Puech conclut : La France ne doit pas ménager sa reconnaissance.

M. Goude (Brest), socialiste, reproche au projet actuel de prendre pour base d'une législation des pensions de la nation armée la loi qui a servi à une armée de métier. Les taux des pensions sont ceux de l'ancienne loi, sans tenir compte de la situation du décédé dans la vie civile. Va-t-on maintenir une pension de 10,500 francs pour le général et une de 750 francs pour le simple soldat amputé ?

Si on légiférait sur une base nouvelle, on tiendrait compte de la gravité de l'accident et non des grades militaires. Sans doute, il faut tenir compte des droits acquis, mais si on donne 750 francs au citoyen armé pour la défense du pays, il est injuste d'attribuer une pension aussi forte aux généraux.

Si la Chambre ne corrige pas ces différences excessives de tarif, M. Goude ne votera pas le projet. Un invalide coûte 1,800 francs par an à l'Etat. C'est le chiffre de pension qu'il faut inscrire dans la loi et pour cela la renvoyer à la commission. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Patureau-Baronnet réclame l'institution d'une véritable juridiction devant laquelle les intéressés puissent avoir recours en appel.

M. Léon Bérard soutient que le projet apporte d'heureuses modifications à la législation des pensions. Il serait déplorable qu'une loi comme celle-ci soit l'objet, après la guerre, des polémiques des partis. Il y a dans le projet une erreur qui tient à ce que la commission n'a pas se décider à choisir entre une loi d'assistance et une loi de réparation. Si l'on ne peut distinguer entre les soldats professionnels et les autres sur les champs de bataille, il n'en est pas de même dans une loi des pensions. Le système d'invalidité-pension, appliqué aux militaires non professionnels, aboutit à une injustice. La commission a eu tort de ne rien changer au système de 1831, uniquement fait pour une armée de métier. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

« Je ne comprends pas très bien, dit-il, pourquoi une jambe vaut 750 francs par an et pourquoi la jambe d'un chef de bataillon vaut sept fois plus que celle d'un soldat. On devrait faire une loi de réparation et non d'assistance. Le barème des pensions est compréhensible parce qu'on ne peut pas, en règle générale, apprécier le préjudice subi; c'est la profession qui doit être la base du préjudice. La perte de deux doigts est moins grave pour un professeur que pour un horloger. (Applaudissements.)

Nous ne pouvons que nous approcher de la justice. C'est ce que M. Léon Bérard s'est efforcé de réaliser, dans un contre-projet qu'il a présenté avec M. Lémery. Ce contre-projet repose sur la présomption que tout mobilisé possède un revenu professionnel de 2,400 fr. L'indemnité de base est calculée sur la diminution de ce revenu par la blessure. Elle est majorée par les charges de famille, le grade et une indemnité forfaitaire décroissante suivant le taux du revenu civil constaté par l'impôt sur le revenu. C'est d'ailleurs ce système qu'on applique aux ouvriers mobilisés dans les usines de guerre. Ainsi, on relègue dans les vieux clichés la théorie de l'impôt du sang. Ce sont des citoyens soumis à la réquisition, non des contribuables qui vont au feu. (Applaudissements prolongés.)

M. Ernest Lafont (Loire) ne se dissimule pas non plus les insuffisances du projet, pour le taux des pensions, les allocations aux femmes et aux enfants. Il y a dans ce projet un état d'esprit mesquin qui privera les blessés de guerre des lois sur l'assistance aux incurables et familles nombreuses.

La suite du débat est renvoyée à jeudi.

Le Cas de M. Malvy

M. Desplas, président de la commission des trente-trois, monte à la tribune.

Le demande à la Chambre, dit-il, de réserver une séance demain à la discussion des conclusions de la commission des trente-trois. Je pense que tout le monde sera d'accord.

Il n'y a pas d'opposition, et l'on décide de siéger demain, à deux heures et demie.

La séance est levée.

M. Malvy et la Haute-Cour

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES 33

Paris, 27 novembre. — Dans le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission des 33 saisie du cas de M. Malvy, M. Forgeot expose que la commission a écarté une objection de principe présentée par M. Galli et tirée du prétendu caractère de juridiction d'exception de la Haute-Cour, parce que la commission estime qu'inscrite dans toutes nos constitutions et dans toutes nos chartes, la Haute-Cour est la juridiction de droit commun pour les ministres accusés de crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. Les textes sur lesquels repose la demande de M. Malvy sont l'article 9 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875 et l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875. Ces articles sont ainsi conçus :

» Art. 9 de la loi du 24 février 1875 : Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger soit le Président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

» Art. 12 de la loi du 16 juillet 1875 : Le Président de la République ne peut être mis en accusation que par la Chambre des députés, et ne peut être jugé que par le Sénat. Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions : en ce cas, ils sont jugés par le Sénat.

» Le Sénat peut être constitué en cour de justice par un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres pour juger toute personne prévenue d'attentat commis contre la sûreté de l'Etat. Si l'instruction est commencée par la justice ordinaire, le décret de convocation du Sénat peut être rendu jusqu'à l'arrêt du renvoi. Une loi déterminera le mode de procédure pour l'accusation, l'instruction et le jugement. »

Sur cet article se sont engagées des discussions parfois passionnées et vives. La commission a écarté tous les points de vue soumis parce qu'il lui est apparu d'abord qu'elle ne pouvait commencer l'enquête sans être nécessairement conduite à la mener jusqu'au bout et elle s'y est refusée. Elle a estimé, en effet, que la possibilité d'une instruction impliquait inéluctablement le droit de rendre à la fois une ordonnance de renvoi et une ordonnance de non-lieu, c'est-à-dire en somme de juger, ce qui est contraire au texte formel de l'article 12, qui réserve ce droit au Sénat seul.

En se reportant par ailleurs aux premières lois constitutionnelles de la période révolutionnaire qui ont institué la haute cour de justice et en suivant la série des chartes et constitutions qui l'ont maintenue, la commission a acquis la certitude qu'il a toujours été dans la pensée de leurs auteurs qu'en pareille matière l'instruction, comme l'indique d'ailleurs le dernier paragraphe de l'article 12, suit l'accusation et ne la précède pas.

Précisément pour cela, la mise en accusation par la Chambre ne préjuge en rien le fond; elle le réserve en entier à la Haute-Cour. La Chambre n'agit pas comme juge d'instruction, mais comme ministère public dans l'intérêt public :

« L'intérêt public, en l'espèce, réclame impérieusement que la vérité, toute la vérité, soit faite sur les accusations effroyables qui ont été portées contre M. Malvy et qui troublent profondément le pays. M. Malvy lui-même demande des juges; nous avons le pouvoir de les lui donner, donnons-les lui. La Chambre n'a pas seulement un droit de contrôle sur le gouvernement, elle a son rôle propre, son action personnelle et positive, ses responsabilités; elle tient de la Constitution de redoutables prérogatives, dont elle doit user quand les circonstances le commandent. C'est le cas. »

UNE MOTION CONTRE LA DEMANDE DE RENVOI EN HAUTE-COUR

Paris, 27 novembre. — M. Bonnefous, député de Seine-et-Oise, a déposé la motion suivante :

« La Chambre, considérant qu'aucune loi ne reconnaît à aucune personne se prétendant victime d'une accusation quelconque le droit de mettre en mouvement contre elle-même l'action publique chargée de la poursuite des crimes ou des délits; que cette faculté refusée à tous n'est, par aucun texte, conférée spécialement aux ministres ou anciens ministres, lesquels sont soumis aux règles communes et ont, comme toute autre personne, le droit de poursuivre les diffamations dont ils se plaignent, conformément à la loi de 1881 sur la presse, déclare irrecevable la proposition de résolution par laquelle M. Malvy a demandé son propre renvoi devant la Haute-Cour, dit qu'il n'y a pas lieu d'adopter les conclusions de la commission et passe à l'ordre du jour. »

AVANT LE DEBAT

Paris, 27 novembre. — La Chambre a été unanime ce soir à décider de tenir une séance spéciale pour discuter les conclusions du rapport de M. Forgeot. C'est la preuve manifeste que tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, sentent la nécessité de déblayer le terrain parlementaire le plus vite possible de l'irritante question posée par l'affaire Malvy. Cela ne signifie pas que le débat doive demain être court et sans incident; en effet, avant d'être appelée à statuer sur les conclusions de sa commission, la Chambre devra se prononcer sur les diverses motions préjudicielles dont elle est saisie et qui tendent, soit à l'irrecevabilité de la demande formulée la semaine dernière par M. Malvy, soit au renvoi à la commission pour l'ouverture d'une véritable instruction. La discussion pourra ménager des surprises, étant donné surtout que M. Renaudel et certains de ses amis politiques paraissent disposés à provoquer l'intervention de M. Clémenceau, président du Conseil.

LES ORATEURS INSCRITS

Paris, 27 novembre. — Voici la liste des orateurs inscrits pour prendre part mercredi à la discussion du projet de résolution tendant au renvoi de M. Malvy devant la Haute-Cour : MM. de Baudry d'Asson, Delahaye, Sembat, Louis Dubois, Lucien Dumont, François Fournier, Nerel, Dalbiez, André Hesse, Lairolle, de Chappedelaine et Barthe.

M. Humbert se retire de la Commission de l'Armée

Paris, 27 novembre. — M. Ch. Humbert, sénateur de la Meuse, vient d'envoyer sa démission de vice-président de la commission de l'armée. Dans une de ses prochaines réunions, la commission aura donc à renouveler son bureau.

Voici le texte de la lettre de démission envoyée par M. Charles Humbert au premier vice-président de la commission sénatoriale de l'armée :

« Mon cher Président,

» Poursuivi depuis plusieurs mois par une abominable campagne de calomnies, je me trouve dans la douloureuse nécessité d'interrompre un moment la tâche que m'avait confiée la commission sénatoriale de l'armée, tâche que j'ai, de concert avec elle, accomplie avec toute la force de mon patriotisme et de ma conviction.

» Je vous prie en conséquence, mon cher Président, de demander à nos collègues, lorsqu'ils auront l'occasion de compléter ou de renouveler leur bureau, de bien vouloir me remplacer dans les fonctions de vice-président et de rapporteur de l'artillerie.

» Au moment où le déchaînement des passions m'amène à démontrer qu'ils eurent raison d'avoir confiance en moi, je ne veux pas me prévaloir devant l'opinion de l'autorité qui résulte de la double fonction que je tenais de leur estime, mais avant tout de mes actes et de mon passé, et de l'ardente conscience d'avoir toujours scrupuleusement servi mon pays.

» Veuillez agréer, etc... »

Une Interpellation socialiste sur notre politique russe

Paris, 27 novembre. — MM. Mistral, Longuet et Pressemane, députés minoritaires du parti socialiste unifié, viennent de demander au ministre des affaires étrangères à l'interpeller sur la politique du gouvernement vis-vis de la Russie.

La Peine de Mort pour les Défaitistes

Paris, 27 novembre. — Dans une proposition de loi, M. Jules Delahaye demande que la peine de mort soit appliquée à toute personne qui, depuis de 2 août 1914, en quelque lieu, en quelque circonstance ou quelque mode que ce soit, aura tenu des propos, rédigé, imprimé ou adressé des écrits ou commis des actes constituant une campagne en faveur d'une paix prématurée ou séparée, ou tendant à détourner les combattants de leur devoir.

La Conférence interalliée

LES DELEGUES BRITANNIQUES

Paris, 27 novembre. — Voici la liste des personnalités qui ont accompagné à Paris M. Lloyd George et qui prendront part à la Conférence interalliée : MM. Balfour, ancien premier ministre, secrétaire d'Etat au Foreign Office; lord Milner, membre du cabinet de la guerre; l'amiral Jellicoé, premier sea-lord, accompagné de l'amiral Evebett et de M. Share, payeur général de la flotte; le général sir William Robertson, chef d'état-major général de l'armée, qui prendra part aux délibérations du comité de guerre de Versailles avec les généraux Foch, Cadorna et Wilson; sir Eric Erddes, premier lord de l'amirauté; sir Joseph Maclay, ministre des transports maritimes; lord Reading, lord-chief de justice; lord Northcliff, haut commissaire de Grande-Bretagne aux Etats-Unis; sir George Clarck et sir Eric Drummond, du Foreign-Office; sir Jan Malcom, membre de la Chambre des communes; lord Duncannon, membre de la Chambre des lords; le général Sykes.

Médaille de la Reconnaissance française

Les conditions de recevabilité des propositions pour la médaille de la reconnaissance française sont les suivantes : 1° actes de dévouement accomplis dans l'intérêt public; 2° à l'occasion de la guerre; 3° pendant la durée des hostilités; 4° comportant un effort personnel (et non une simple contribution en argent, si importante fût-elle); 5° volontaires (ce qui exclut nécessairement les faits rentrant dans l'accomplissement d'obligations militaires légales, ainsi que dans l'exercice d'une fonction publique ou d'un mandat électif); 6° continus pendant au moins un an.

La Victoire anglaise

Cinq Divisions allemandes "fatiguées"

Front britannique, 27 novembre. — Sur le seul front de Cambrai, nos alliés ont fatigué, c'est la formule consacrée après six jours de combat, cinq divisions allemandes. On a coutume de dire qu'une division allemande a été retirée du front fatiguée lorsqu'elle a perdu environ 2,500 à 3,000 hommes sur un effectif de 7,000 à 7,300. En disant que les Anglais ont attiré maintenant devant eux, dans ce secteur, la valeur de huit divisions ennemies, on montre le prix que l'ennemi attache à la partie engagée devant Cambrai.

50,000 Anglais appelés

Londres, 26 novembre. — L'état des effectifs publié aujourd'hui autorise le recrutement supplémentaire de 50,000 officiers et hommes pour la flotte. Le dernier état avait porté le chiffre de ces effectifs à 400,000.

Sur le Front italien

Rome, 27 novembre.

Dans l'après-midi d'hier, après avoir furieusement bombardé nos positions du col Borretta, à l'est de la vallée de la Brenta, l'ennemi a lancé contre ces positions une attaque en masse exécutée par l'infanterie d'une division entière. La lutte a été très acharnée, mais les défenseurs, isolés par un feu violent d'interdiction, auraient dû succomber, par suite de la violence du feu et de la supériorité du nombre des assaillants, si les renforts des vaillants Siciliens de l'antique et glorieuse brigade d'Aoste (5e et 6e régiments), avec des détachements du 94e d'infanterie (brigade de Messine) et du bataillon alpin du val de la renta n'étaient pas arrivés à temps.

Traversant rapidement la zone meurtrière, nos braves troupes sont tombées avec un mordant irrésistible, sur l'adversaire et l'ont défait, l'obligeant à se replier après avoir subi des pertes très élevées et après avoir laissé des prisonniers entre nos mains.

FRONT D'ALBANIE

Rome, 27 novembre.

Pendant la nuit du 25 au 26, l'ennemi a forcé le passage de l'OSUM, entre CIPAN et KOBLAVA, au sud-est de BERAT, et a attaqué nos bandes albanaises, qui se sont disloquées. La prompte intervention de troupes régulières a permis de rejeter l'adversaire en lui infligeant des pertes graves.

COMMUNIQUE OFFICIEL DE LA MARINE

Rome, 27 novembre.

L'artillerie de la marine, les monitors britanniques et nos navires légers continuent à tenir sous leur feu les ouvrages ennemis de la zone maritime du front, appuyant ainsi les opérations de l'armée et des contingents de la marine détachés sur le bas Piave. Un ont jeté par l'ennemi et plusieurs constructions occupées par les Allemands ont été à plusieurs reprises atteints et en partie détruits.

Nos hydravions accomplissent journellement des explorations et des opérations de bombardement contre les navires, les troupes et les ouvrages ennemis, en réglant le tir de nos batteries et en soutenant en même temps de violents combats aériens.

Dans la journée du 18, en coopération avec des appareils de chasse français, nos hydravions attaquèrent un groupe de navires ennemis escortés par de nombreux avions. Un contre-torpilleur ennemi a été en cette occasion atteint par des grenades incendiaires lancées par un appareil italien. Deux appareils français, pilotés par le sergent Levi et le sergent Cornillon, ont abattu un hydravion autrichien.

Le 18, deux de nos hydravions, pilotés par l'enseigne Mortera et le chef timonier Zanetta, aidés par un appareil de chasse français, abattirent l'avion ennemi « K-211 ». Les aviateurs prisonniers ont été amenés à Venise par la voie des airs.

Le 19, un autre avion italien, qui prenait des photographies, fut attaqué par des avions ennemis. Après un valeureux combat, il en abattit un.

Le même jour, un contre-torpilleur ennemi était attaqué par un autre avion italien et était endommagé.

Ce que dit l'Ennemi

Genève, 27 novembre. — Le communiqué autrichien de cette après-midi s'exprime ainsi :

Théâtre italien de la guerre. — Dans la journée d'hier, la situation est restée sans changement. Au cours des combats de ces dix derniers jours, dans la région de Cismon, les troupes alpines du général Alfred Krauss ont de nouveau combattu avec une vaillance et une endurance extrêmes. Le régiment de tirailleurs de Grasz, qui s'était distingué dans les combats du mont Pericca et avait de nouveau accompli de hauts faits dignes de son passé; de même les troupes de haute Autriche, le 14e régiment d'infanterie de Hess et des détachements de chasseurs tyroliens ont trouvé près de Termine et de San-Medino, dans la vallée de la Brenta, l'occasion d'ajouter de nouveaux laurieurs à leurs drapeaux.

Communiqué belge

Le Havre, 27 novembre.

Au cours de la journée du 26 novembre, nous avons canonné divers travaux allemands dans la région de DIXMUDE. L'artillerie allemande a principalement dirigé son feu sur nos organisations de STEENSTRAETE et de DIXMUDE.

En représailles de tirs de l'adversaire vers FURNES et AVE-CAPELLE, nous avons tiré sur SAINT-PIERRE-CAPELLE et les baraquements de LAEKE.

La nuit du 26 au 27 a été marquée par une grande activité de patrouilles ennemies vers KIPPE, au SUD DE DIXMUDE; elles ont été refoulées par nos tirs.

Vers SUD-STUYVEKENSKERKE, une rencontre a eu lieu entre une de nos patrouilles et une patrouille ennemie; cette dernière s'est retirée en emportant des blessés.

L'activité d'artillerie a été faible sur tout le front pendant la nuit.

Aujourd'hui, nos travaux vers SUD-STUYVEKENSKERKE, PERVYSE, CAESKERKE, DIXMUDE, COSTKERKE et KIPPE ont été bombardés. Nos batteries ont répondu énergiquement sur les tranchées allemandes.

Armée d'Orient

Salonique, 26 novembre.

Calme sur tout le front, de la STRUMA au VARDAR.

A l'OUEST DU VARDAR, quelques petites attaques d'infanterie ont été facilement repoussées.

Dans la région de MONASTIR, duels d'artillerie.

L'aviation britannique continue à être active. Elle a bombardé, le 26, la gare de DRAMA et les environs de SERES.

Les Evénements de Russie

PAS DE COMMUNIQUE OFFICIEL RUSSE

Pétrograd, 27 novembre.

Le gouvernement russe ne publie aujourd'hui aucun Communiqué du grand quartier général. Il n'y avait déjà pas eu de Communiqué hier.

Arrestation du Grand-Duc Michel

Pétrograd, 24 novembre (retardée). — Le grand-duc Michel a été arrêté et emprisonné à l'institut Smolny.

Savinkoff gardé à Vue

Pétrograd, 24 novembre. — M. Savinkoff, ex-ministre de la guerre, est gardé à vue chez lui.

La Fille de Nicolas II en Amérique

New-York, 27 novembre. — Pour s'évader de Sibérie, l'ex-grande-duchesse Tatiana, seconde fille du tsar Nicolas II, aurait supposé un mariage fictif avec le fils de l'ancien chambellan de son père, le baron Fredericks, et de cette façon obtint un certain relâchement dans les mesures de surveillance à son égard, qu'elle mit à profit pour gagner Kharbine et de là le Japon, où elle prit passage pour San-Francisco.

La fille de l'ex-tsar veut travailler pour le Comité de détresse civile russe, écrire des contes de fées, donner des représentations de danse et faire des conférences aux femmes américaines sur les conditions de la vie en Russie. Elle souhaite n'avoir rien à faire avec les gouvernements et ne veut aucune sorte de manifestations ou d'attentions officielles. Elle vivra sous le nom de Mlle Tatiana Romanoff.

Elle ne regrette nullement le renversement des Romanoffs. Elle exhortera le peuple des Etats-Unis à ne pas laisser la Russie à la merci des socialistes, des traîtres et des Allemands, mais d'aider son peuple à s'unir à la cause alliée, et pour cela de contribuer à alimenter les fonds de secours civils à la Russie.

L'Allemagne exigera des Annexions

Genève, 27 novembre. — La « Gazette populaire de Leipzig » déclare que si le gouvernement allemand accepte de traiter la paix avec le gouvernement russe actuel, il exigera que des annexions importantes soient consenties à l'Allemagne.

Lenine avec Berlin par T. S. F

Washington, 26 novembre. — **L'ambassadeur des Etats-Unis à Pétrograd a informé aujourd'hui le State-Departement que les autorités de Pétrograd communiquent par sans fil avec Berlin.**

La Santé de Broussiloff s'améliore

Pétrograd, 26 novembre. — L'état de santé du général Broussiloff s'améliore rapidement. On considère aujourd'hui comme probable que l'amputation de la jambe gauche ne sera pas nécessaire.

L'Effort américain

LA MOBILISATION DES SUJETS ALLIES

Washington, 27 novembre. — Les négociations qui se poursuivent entre les Etats-Unis et les alliés vont permettre à M. Lansing de soumettre au Congrès plusieurs traités autorisant le recrutement réciproque des citoyens sujets d'un pays résidant dans un autre pays.

UNE PREMIERE RESERVE DE 5 MILLIONS D'HOMMES

New-York, 27 novembre. — Les Etats-Unis peuvent, sans abaisser la limite d'âge actuellement fixée à vingt et un ans, lever une armée de 5 millions de soldats en plus de l'armée de 3 millions déjà prévue. On ne croit pas que ces cinq nouveaux millions d'hommes soient nécessaires, mais tout le matériel de guerre pour l'armement de ce nombre de soldats sera préparé, comme mesure de précaution, dès que la première armée nationale de l'Amérique sera rendue de l'autre côté de l'Atlantique.

Trois Aviateurs américains sauvés par un Patrouilleur français

D'un port français, 27 novembre. — Un patrouilleur français vient de ramener trois aviateurs américains qui s'étaient perdus en mer depuis soixante heures. C'est sur un avion triplace que les hardis pilotes étaient partis jeudi dernier à la recherche de quatre sous-marins ennemis qui avaient été signalés au large.

Sous-Marin allemand au large du Ferrol

Le Ferrol, 27 novembre. — L'équipage d'un bateau de pêche a rencontré au large du Ferrol un sous-marin allemand qui venait d'émerger. L'équipage du sous-marin parla aux pêcheurs et leur acheta une certaine quantité de poisson. Après, le bâtiment s'immergea et partit pour une destination inconnue.

COLIS DE NOEL pour Prisonniers de Guerre

Paris, 27 novembre. — Le nombre considérable des envois adressés aux prisonniers pour la Noël a conduit les autorités suisses et allemandes à redouter que le trafic postal, déjà surchargé pendant cette période, ne soit encombré à l'excès et qu'il en résulte des retards fâcheux dans la remise des colis aux destinataires.

A la demande de la direction des postes suisses, on a dû en conséquence prendre des mesures pour suspendre durant une période de 12 jours, aux approches des fêtes de Noël, l'expédition des colis destinés aux prisonniers en Allemagne. Il convient de remarquer qu'à raison des délais de distance et des différences dans le mode d'expédition, les dates de suspension doivent nécessairement varier :

1° Suivant qu'il s'agit de colis postaux expédiés par chemin de fer ou de petits paquets échantillons acheminés exclusivement par la poste.

2° Suivant que les envois seront faits de la France continentale ou bien de la Corse et de l'Afrique du Nord.

Le public est dès lors prié de se conformer aux indications ci-après :

1° **Pour les colis postaux maximum de 5 kilos :**

A) Les gares et bureaux de dépôt des Compagnies de chemins de fer de la France continentale ne recevront pas les colis postaux pour les prisonniers en Allemagne depuis le 4 décembre inclus jusqu'au 14 décembre inclus.

B) Dans les gares des bureaux de dépôt de la Corse et de l'Afrique du Nord, la période de suspension partira du 29 novembre inclusivement pour finir le 10 décembre au soir.

2° **Petits paquets ou échantillons postaux, maximum 1 kilo :**

) Les bureaux de poste de la France continentale ne recevront pas les petits paquets ou échantillons pour les prisonniers en Allemagne, depuis le 6 décembre jusqu'au 17 décembre inclus;

B) Les bureaux de poste de la Corse et de l'Afrique du Nord n'accepteront que les envois devant partir en France avant le 6 ou après le 17 décembre.

Pour permettre de satisfaire au désir des familles qui souhaitent que certains colis expédiés par elles avant la période de fermeture parviennent aux prisonniers le jour même de Noël, les mesures suivantes ont été adoptées :

L'expéditeur devra inscrire d'une manière très apparente, sur l'adresse des envois, la mention suivante : « **Colis de Noël** », « **Weihnachts Paket** ».

Ceux-ci seront alors conservés dès leur arrivée au magasin du camp, pour être remis aux destinataires le jour où le soir de Noël. Ces colis devront, bien entendu, ne contenir aucune denrée facilement corruptible.

BORDEAUX

Il y a un an

29 NOVEMBRE 1916

Les alliés remettent un ultimatum au gouvernement grec, réclamant l'exécution des mesures de sécurité promises aux alliés.

L'Allemagne proteste contre l'expulsion de ses représentants en Grèce.

Les Etats-Unis rappellent leur attaché militaire d'Allemagne.

Le paquebot « Karnac », des Messageries Maritimes, est torpillé en Méditerranée.

Souverains monténégrins à Bordeaux

Mardi soir, à six heures, venant de Paris, la reine de Monténégro et la princesse Xenie, qu'accompagnait M. le commandant Lestang, attaché militaire français auprès du gouvernement monténégrin, sont arrivés à Bordeaux.

Sur le quai de la gare Saint-Jean, à sa descente du train, la souveraine et la princesse ont été saluées par MM. Charles Gruet, maire de Bordeaux; Olivier Bascou, préfet de la Gironde, accompagné du chef adjoint de son cabinet, M Bizardel; le général Hallouin, commandant en chef la 18e région, qui avait à ses côtés son officier d'ordonnance M. le capitaine Magnin; M. Charles Dupis, consul du Monténégro; les officiers du consulat, et M. Teuly, commissaire spécial.

Une réception tout intime a eu lieu dans un des salons de l'hôtel Terminus. M. Charles Gruet a offert un superbe bouquet à la reine qui a très aimablement remercié le maire et les personnalités présentes de leur gracieux accueil, ajoutant qu'elle n'avait pas oublié les sympathies dont la famille royale du Monténégro a été entourée durant son séjour à Bordeaux.

La reine, la princesse et leur suite sortant du Terminus ont pris place dans des automobiles qui les ont conduites à l'hôtel de France. La souveraine repartira sans doute pour Pau jeudi, où le roi Nicolas se propose d'aller la rejoindre dans une quinzaine de jours.

N'oubliez pas d'envoyer à nos soldats de l'alcool de menthe de RICQLÈS. Produit hygiénique incomparable, dentifrice exquis, le RICQLÈS leur rend, en toute saison, les plus grands services.

PETITE CHRONIQUE

Une série de vols. — Une motocyclette, que M. Henri Larrouture, mécanicien, 195, rue de Blègles, avait déposée dans son corridor, a pris une direction inconnue.

— Ayant abandonné son équipage, mardi soir, vers cinq heures, dans la cour des messageries de la gare Saint-Jean, pour procéder à l'expédition de diverses marchandises, M. Babika Varda, garçon livreur, 27, rue Le Reynard, n'a plus retrouvé, à son retour, son cheval et sa voiture.

Pareille mésaventure est survenue, à peu près à la même heure, à M. Pierre Denben, camionneur, 9, rue Carbonneau, pendant qu'il prenait livraison de colis dans une maison de la rue Sainte-Croix.

Discussion tragique

Dans un bar de la place de la Bourse, au cours d'une discussion qui avait éclaté, mardi soir, vers dix heures, le marin Antoine Tantineris, sujet grec, aurait menacé le patron de cet établissement, M. Jean Marandet, d'un couteau et d'un revolver. Pour se défendre, le débitant, s'armant de son fusil, fit feu sur son adversaire, qui fut atteint à la cuisse gauche. Le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-André.

Exploits de Rôdeurs

Mardi soir, vers neuf heures, le capitaine d'un navire anglais amarré dans notre port apercevait une yole ayant à bord six individus évoluant près de son bateau. Le capitaine ayant demandé à ces visiteurs nocturnes ce qu'ils venaient faire à pareille heure, essuya, pour toute réponse, un coup de revolver dont la balle l'atteignit à l'avant-bras.

HORLOGERIE CHARTIER fondée en 1850
Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

VIOLENT INCENDIE aux Ateliers Dyle et Bacalan

Mardi soir, vers onze heures quarante-cinq, d'immenses lueurs aperçues de tous les points de Bordeaux s'élevaient, venant de la direction des Docks. Le feu s'était déclaré dans les ateliers de constructions navales de la Société Dyle et Bacalan, dont la façade est située rue Achard.

Le concierge, le premier, donna l'alarme et M. Braud, ancien commandant des pompiers de notre ville, qui dirige le service d'incendie de l'établissement, fit aussitôt mettre en batterie les cinq pompes de la Société et le personnel sous ses ordres attaqua énergiquement le foyer du sinistre, qui avait pris déjà de grandes proportions. Les premiers secours étaient en même temps organisés par l'équipage de la vedette des ponts et chaussées, sous les ordres du premier maître Bocquart, ainsi que par des marins de l'Etat. Peu après, les pompiers de Bordeaux, sous les ordres du commandant Girard, arrivaient et mettaient quatre pompes en manœuvre, apportant une aide très efficace. Grâce au concours de tous, après une heure et demie de travail, le danger était conjuré, les bâtiments voisins avaient pu être préservés; mais l'atelier, sauf la partie donnant sur le quai, était complètement détruit.

Les causes du sinistre sont encore inconnues et les dégâts, très importants, n'ont pu être évalués.

Remarqué sur les lieux : MM. Ottavi, commissaire de police de service à la Permanence, qui a ouvert l'enquête d'usage; Ageret, commissaire du 14e arrondissement, et Belliard, capitaine des gardiens de la paix, qui dirigeait le service d'ordre, assuré par un détachement de militaires.

CHRONIQUE MARITIME

ARRIVES D'AMERIQUE

Par un paquebot récemment venu des Etats-Unis sont arrivés, parmi de nombreux passagers, une quarantaine de dames de la Croix-Rouge américaine, quelques jeunes gens de la Young-Men-Christian-Association et une cinquantaine d'élèves aviateurs, et cinquante engagés volontaires arméniens.

Une somme de cinq mille francs, produit des concerts et souscriptions organisés à bord, a été versée à la Caisse du Secours national.

CHRONIQUE DU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président.

A l'audience des flagrants délits, mardi, ont été condamnés :

A **trois mois de prison**, le manœuvre Louis Vinet, 43 ans, rue du Château-d'Eau, arrêté pour vol de marchandises sur les quais.

A **deux mois de prison** et 5 fr. d'amende, le Marocain Mohamed ben Hassein, 31 ans, inculpé de coups à un gendarme de Mérignac.

VENDEZ vos BIJOUX et RECONNAISSANCES 100 pour 100 et plus
Dégagement Gratuit.
Seul LÉGER vous les paiera TRES CHER. 8, rue Huguerie, de 2 à 5 h., Bordeaux

CONSEIL DE GUERRE (18e Région)

Présidence de M. le colonel BONNEFOY

LES VOLS DANS LES GARES

Le soldat Gaston Ferrier, de la 7e section de chemins de fer de campagne, mobilisé à la Compagnie du Midi, était occupé à puiser du vin dans un tonneau, que l'on expédiait en petite vitesse pendant que deux de ses camarades faisaient le guet.

Un surveillant de la Compagnie l'ayant aperçu voulu l'arrêter, mais Ferrier engagea avec lui une lutte violente et parvint à s'enfuir, après l'avoir blessé à la figure.

Ferrier se rendit à son domicile et se mit au lit, puis lorsqu'on vint pour l'arrêter, il parut tout étonné et prétendit qu'il n'avait pas quitté la chambre depuis la veille.

Cependant, le garde l'avait absolument reconnu, et malgré ses dénégations, Ferrier fut traduit devant le conseil de guerre.

A l'audience de mardi, il affirme de nouveau qu'il n'est pas le coupable. Un témoin vient même dire qu'il l'a vu le matin dans son lit.

Le surveillant, entendu à son tour, renouvelle sa première déposition et accuse formellement le prévenu.

M. le capitaine Grossard occupe le siège du ministère public.

Plaide : Me Renault.

Gaston Ferrier est condamné à **cinq ans de réclusion** et à la **dégradation militaire**.

Le conseil a également condamné à **six mois de prison** l'ouvrier de 2e classe Léon Dauriac, de la 7e section de chemins de fer de campagne, mobilisé à la Compagnie du Midi, coupable de refus d'obéissance sur un territoire en état de guerre.

SPECTACLES

MERCREDI 28 NOVEMBRE

THEATRE-FRANÇAIS. — A 8 h. 30 : « **Les Maîtres du Piano** ».

TRIANON-THEATRE. — A 8 h. 45 : « **Le Sursis** ».

APOLLO-THEATRE. — A 8 h. 30 : « **Tout à l'Américaine** ! »

SCALA-THEATRE. — A 8 h. 30 : « **Ça vaut l'Voyage** ! »

Skating-Palace
Jeudi, matinée de famille et grande soirée avec brillant orchestre.

CINÉMAS

Saint-Projet-Cinéma
Le programme qui passe jusqu'à jeudi soir est bien l'un des plus remarquables que nous ayons vu dans ce coquet théâtre.
« RITA », grande comédie moderne; « L'UNE OU L'AUTRE », comédie; « LE FIACRE N° 13 », etc., etc., sont des films qu'il faut voir.
Vendredi, « HERR DOKTOR », superbe film Gaumont de haute actualité, interprété par René Creste, pollu héroïque, et par tous les artistes ayant figuré dans « Judex ».
Tous les jours sans exception, soirées à 8 h. 45 et matinées à 2 h. 30 et à 4 h. 30.

CINÉ-THEATRE GIRONDIN JEUDI matinée et soirée
Kouria le Bossu, Ravengar. — Intermède : M. X. de Volney, l'énigmatique sorcier moderne.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL RUGBY

Les Rochefortais au Stadium de Bordeaux

Le Parc Olympique de la Côte d'Argent sera, dimanche, le théâtre d'un beau match.

Le Sport Athlétique rochefortais, champion des Charentes, vainqueur en ce début de saison du Stade Rochelais, présentera sa meilleure équipe en face du « team » de l'Union B. S. B. S.

Le quinze rochefortais compte des éléments de valeur, et son jeu est des plus agréables.

Celui de l'Union, déjà redoutable, sera encore renforcé par la présence dans ses lignes de deux nouvelles étoiles du rugby : la révélation du match de sélection du Sud, Nichols, superbe athlète, et de son camarade du grand club tarbais le célèbre international Caujolle, le fameux arrière de l'équipe de France. Avec Lacassagne, Hourdebigt, Martin, Laulom, Rousseau, Bonnet, pour ne citer que les plus connus, et de l'« as » de dimanche dernier Condom, on peut espérer du beau jeu.

Notre confrère